

# GUIDE D'IMPLANTATION DES RUELLES VERTES



MERCIER – HOCHELAGA-MAISONNEUVE

ÉDITION 2013

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>LA RUELLE VERTE : UNE INITIATIVE CITOYENNE</b>	<b>3</b>
<b>ÉTAPE 1 : PARTAGER SES IDÉES DE VERDISSEMENT (CITOYENS)</b>	<b>4</b>
<b>ÉTAPE 2 : DEMANDE OFFICIELLE DE RÉAMÉNAGEMENT (COMITÉ)</b>	<b>5</b>
<b>ÉTAPE 3 : REPÉRAGE ET ÉVALUATION DES COÛTS (ÉCO-QUARTIER)</b>	<b>5</b>
<b>ÉTAPE 4 : MONTAGE DU DOSSIER DÉTAILLÉ (ÉCO-QUARTIER)</b>	<b>6</b>
<b>ÉTAPE 5 : DERNIERS PRÉPARATIFS (ÉCO-QUARTIER ET COMITÉ)</b>	<b>6</b>
<b>ÉTAPE 6 : COORDINATION DES TRAVAUX (ÉCO-QUARTIER)</b>	<b>7</b>
<b>LA RUELLE VERTE : APRÈS LES TRAVAUX</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXES</b>	
<b>CARTE DE L'ARRONDISSEMENT ET DES ÉCO-QUARTIERS</b>	<b>9</b>
<b>LISTE DE CONTRÔLE</b>	<b>13</b>
<b>DÉPLIANT EXPLICATIF</b>	<b>17</b>
<b>FORMULAIRE N° 1 : SONDAGE D'APPUI</b>	<b>21</b>
<b>FORMULAIRE N° 2 : AVIS D'ÉLIGIBILITÉ</b>	<b>25</b>
<b>FORMULAIRE N° 3 : DEMANDE OFFICIELLE</b>	<b>29</b>
<b>FORMULAIRE N° 4 : DOSSIER DE LA RUELLE VERTE</b>	<b>35</b>
<b>FORMULAIRE N° 5 : DEMANDE D'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE</b>	<b>45</b>
<b>FORMULAIRE N° 6 : DEMANDE DE PERMIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	<b>49</b>
<b>FORMULAIRE N° 7 : AVIS DE DÉBUT DES TRAVAUX</b>	<b>53</b>

## **LA RUELE VERTE : UNE INITIATIVE CITOYENNE**

Les ruelles de Montréal sont parfois des lieux peu fréquentés, voire redoutés par plusieurs citoyens. Ces espaces publics, souvent laissés à l'abandon, sont propices aux dépôts sauvages de déchets ce qui peut engendrer un sentiment d'insécurité chez certains. Or, les ruelles représentent un véritable potentiel de verdissement urbain et de renforcement du tissu social. Une ruelle est dite verte après son verdissement, voire la diminution de sa surface d'asphalte.

Plusieurs bienfaits, tant environnementaux que sociaux, naissent de la réalisation d'une ruelle verte. Parmi eux, il y a notamment :

- la réduction des îlots de chaleur;
- l'amélioration de la qualité de l'air;
- une meilleure gestion des eaux pluviales;
- l'enrichissement du paysage et de la biodiversité végétale;
- un renforcement du sentiment de sécurité et d'appartenance au quartier.

### **Le comité de ruelle verte**

La réussite d'une ruelle verte requiert l'engagement et la participation de ses riverains. C'est donc dans cette optique qu'un comité de ruelle verte doit tout d'abord être formé par des résidents-riverains prêts à contribuer à la réalisation de la ruelle verte ainsi qu'à son maintien.

L'éco-quartier agit ensuite comme partenaire pour la réalisation des travaux et le suivi des dossiers.

### **Les différentes façons de verdir une ruelle**

Il existe une multitude de façons efficaces d'embellir et de verdir une ruelle. Voici quelques exemples des aménagements possibles :

- jeux au sol avec de la peinture d'extérieur;
- murales sur des murs mitoyens de la ruelle;
- excavations de sections d'asphalte pour y planter des végétaux;
- barils récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage de végétaux;
- bacs ou bancs-bacs afin d'y planter des végétaux et de créer des aires de repos.

## ÉTAPE 1 : PARTAGER SES IDÉES DE VERDISSEMENT (CITOYENS)

- Lire le présent guide
- Discuter du projet entre voisins
- Créer un groupe

### LE COMITÉ DE RUELLE VERTE (COMITÉ)

Ce comité doit être formé d'au moins 3 résidents-riverains, idéalement 5 et les plus intéressés par le projet. Au moins un des membres du comité doit être un propriétaire-riverain.

**S'assurer que tous les membres du comité de ruelle verte ont lu le présent guide.**

Rôle du comité de ruelle verte :

- communiquer avec **tous** les autres riverains ;
  - rassembler les gens autour du projet et assurer la pérennité des aménagements ;
  - coordonner les activités du comité de ruelle verte ;
  - soutenir le projet et en faire le suivi ;
  - faire le lien avec les résidents-riverains ;
  - faire le lien avec l'éco-quartier.
- Suivre les étapes de la liste de contrôle (en annexe).
  - Distribuer le dépliant explicatif à tous les résidents-riverains (en annexe).
  - Distribuer un sondage à toutes les adresses civiques<sup>1</sup> situées autour de la ruelle (Formulaire n°. 1) :

Il faut obtenir au moins **75 %** de réponse au sondage;

- ↳ Au moins **80 %** des réponses doivent être favorables au projet;
- ↳ Au moins **30 %** des réponses favorables doivent être de propriétaires-résidents;
- ↳ Au moins **50 %** des répondants doivent être prêts à participer au projet.

Exemple :

Autour de la ruelle Davidson, il y a 60 adresses civiques, donc 60 résidents-riverains<sup>1</sup> :

Il faut donc obtenir au moins 45 réponses au sondage, soit 75 %;

- ↳ Des 45 réponses, il en faut au moins 36 favorables au projet, donc 80 %;
- ↳ Des 36 réponses favorables, il faut qu'au moins 11 d'entre elles proviennent de propriétaires-résidents, soit 30 %;
- ↳ Des 45 réponses, il en faut au moins 23 prêtes à participer au projet, soit 50 %.

---

<sup>1</sup> Comptabilisez un résident-riverain par adresse civique

- Puis, envoyer à **tous** les riverains une lettre les avisant que la ruelle est éligible à un réaménagement vert (ruelle verte) si les résultats du sondage rencontrent les exigences énoncées ci-haut (Formulaire n<sup>o</sup>. 2).

## ÉTAPE 2 : DEMANDE OFFICIELLE DE RÉAMÉNAGEMENT (COMITÉ)

- Compléter et remettre la demande officielle ainsi que les sondages à votre éco-quartier respectif<sup>2</sup>, avant le **15 septembre** de l'année en cours (Formulaire n<sup>o</sup>. 3 et 1).

L'éco-quartier notera la date et l'heure de réception de la demande qui sera évaluée à l'automne.

### ATTENTION

Si la ruelle n'est pas réalisée dans l'année qui suit la demande, elle sera automatiquement inscrite sur une liste d'attente. Toutefois, l'année suivante, le comité devra redistribuer un sondage à tous les riverains.

**Ne pas oublier d'aviser tous les riverains du fait que même si la ruelle est éligible, cela ne veut pas nécessairement dire qu'elle sera réalisée dans l'année qui suit la demande.**

## ÉTAPE 3 : REPÉRAGE ET ÉVALUATION DES COÛTS (ÉCO-QUARTIER)

- Suivre les étapes de la liste de contrôle (en annexe).
- Contacter le comité afin d'initier et de démarrer le projet de réaménagement de la ruelle verte.
- Réaliser et envoyer le dossier préliminaire (prévisions d'aménagement, prévisions budgétaires, sondages et demande officielle du comité de ruelle verte) aux études techniques<sup>3</sup> de l'arrondissement avant le **1<sup>er</sup> novembre** de l'année courante (Formulaires n<sup>o</sup>. 1, 3 et 4).

→ Réponse des études techniques au plus tard **une semaine** après le dépôt du dossier.

### ATTENTION

À surveiller, entre autres, lors de la conception et de la réalisation des aménagements :

- ne pas implanter d'aménagement près des poteaux des services d'utilité publique (exemple : poteaux d'Hydro-Québec) ainsi que leurs haubans;
- assurer une largeur dégagée de **4,5 mètres** aux endroits où la circulation automobile est requise. La largeur peut être réduite jusqu'à un minimum de **3,0 mètres** tout au plus pour accommoder certains aménagements, avec l'autorisation des études techniques;
- assurer un dégagement minimal de **5,0 mètres** autour des intersections et des entrées et sorties de la ruelle;

---

<sup>2</sup> Voir carte des éco-quartiers en annexe

<sup>3</sup> Au chargé de projet responsable des ruelles vertes ainsi qu'à son supérieur immédiat en copie conforme

- assurer l'accessibilité à la ruelle pour tous les usagers et porter une attention particulière aux manœuvres d'entrée et de sortie des véhicules dans la ruelle;
- assurer la sécurité et la visibilité de tous les usagers, particulièrement des piétons, dans la ruelle;
- **de façon générale, éviter tout aménagement pouvant sembler non sécuritaire.**

Les excavations mineures<sup>4</sup> effectuées sur le domaine public dans le cadre de l'aménagement d'une ruelle verte, ne nécessitent aucun permis d'excavation.

Toutefois, les excavations majeures seront étudiées par les études techniques de l'arrondissement. Certains cas pourraient nécessiter des mesures particulières.

## ÉTAPE 4 : MONTAGE DU DOSSIER DÉTAILLÉ (ÉCO-QUARTIER)

- Si le dossier préliminaire est approuvé, contacter le comité afin de coordonner la suite.
- Réaliser le dossier détaillé de la ruelle verte (*Formulaire n<sup>o</sup>. 4*) :
  - informations (secteur visé, échéancier, lignes d'action, budget, etc.);
  - plans d'aménagement;
  - info excavation (s'il y a lieu);
  - tout autre document jugé pertinent.
- Présenter, pour approbation, le dossier détaillé au comité.
- Obtenir l'autorisation écrite de tous les propriétaires pour toute intervention dans le prolongement de leur propriété et/ou sur le domaine privé (*Formulaire n<sup>o</sup>. 5*)
- Envoyer le dossier détaillé ainsi que les autorisations écrites de tous les propriétaires concernés aux études techniques de l'arrondissement (*Formulaires n<sup>o</sup>. 4 et 5*)
  - Réponse des études techniques au plus tard **deux semaines** après le dépôt du dossier.

## ÉTAPE 5 : DERNIERS PRÉPARATIFS (ÉCO-QUARTIER ET COMITÉ)

### ÉCO-QUARTIER

- Remplir la demande de permis d'occupation du domaine public (*Formulaire n<sup>o</sup>. 6*) et l'envoyer aux études techniques par télécopieur au **(514) 872-7645** ou par courriel à l'adresse suivante : **mhm\_entraves@villes.montreal.qc.ca** (au moins 48 heures avant le début des travaux).

### COMITÉ

- Envoyer à tous les résidents-riverains une lettre d'avis de début des travaux, **une semaine** plus tôt (*Formulaire n<sup>o</sup>. 7*).

<sup>4</sup> Une excavation mineure mesure moins de 350 mm en profondeur

## ÉTAPE 6 : COORDINATION DES TRAVAUX (ÉCO-QUARTIER)

- Assurer la coordination des travaux effectués par les résidents-riverains et les autres intervenants impliqués.
- Assurer la sécurité de tous lors de l'exécution des travaux. De plus, un représentant de l'éco-quartier doit toujours être présent dans la ruelle lorsque des travaux sont en cours.
- Assurer la collecte des résidus et déchets issus des travaux de verdissement.

## LA RUELE VERTE : APRÈS LES TRAVAUX

Afin d'assurer la pérennité de la ruelle verte, mais également afin de maintenir les liens tissés tout au long de cette aventure, plusieurs événements peuvent être organisés tant par les riverains (fête de ruelle, etc.) que par l'éco-quartier (atelier de compostage, corvée de nettoyage, suivi annuel, etc.).

### **CE GUIDE A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR :**

**François de la Chevrotière, ing. jr**

Études techniques  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

**François Fontaine, ing.**

Études techniques  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

### **AVEC LA PARTICIPATION DE :**

**Aurélie Noël**

Chargée de projet  
Comité de Surveillance Louis-Riel

**Pauline Picotin**

Directrice générale  
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur



## **GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES RUELLES VERTES**

### **ANNEXE 1**

**CARTE DE L'ARRONDISSEMENT ET DES ÉCO-QUARTIERS**



# MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

## Localisation des éco-quartiers

**A**

**Hochelaga**  
3980, rue La Fontaine  
514 521-2280

**B**

**Maisonnette-Longue-Pointe**  
5878, rue Hochelaga  
514 253-5777

**C**

**Louis-Riel**  
6751-A, rue Beaubien Est  
514 899-0642

**D**

**Tétreaultville**  
8676, rue de Grosbois  
514 529-2023 poste 225





# **GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES RUELLES VERTES**

## **ANNEXE 2**

### **LISTE DE CONTRÔLE**



## LISTE DE CONTRÔLE

### COMITÉ DE RUELLE VERTE

- Former un comité de ruelle verte.
  - Le comité est formé d'au moins 3 résidents-riverains.
  - Au moins un des membres du comité est propriétaire-résident.
  - Prendre en note les coordonnées de tous les membres du comité.
  - S'assurer que tous les membres du comité ont lu le guide.
  
- Distribuer le dépliant explicatif et discuter du projet de ruelle verte avec vos voisins.
- Distribuer les sondages à toutes les adresses civiques riveraines (Formulaire n°. 1).
- Collecter les résultats des sondages.
  - Au moins 75 % de réponse au sondage.
    - Au moins 80 % de réponses favorables au projet de ruelle verte.
      - Au moins 30 % de réponses favorables de propriétaires.
    - Au moins 50 % des répondants sont prêts à participer au projet.

### Si les résultats des sondages sont conformes aux critères

- Distribuer l'avis d'éligibilité de la ruelle à tous les résidents-riverains (Formulaire n°. 2).
- Compléter la demande officielle (Formulaire n°. 3).
- Avant le 15 septembre  Remettre à votre éco-quartier les sondages et la demande officielle (Formulaires n°. 1 et 3).
- Évaluation de la demande par l'éco-quartier.

**Attention** : si la ruelle n'est pas réalisée dans l'année qui suit la demande, elle sera automatiquement inscrite sur une liste d'attente. Toutefois, l'année suivante, le comité devra redistribuer un sondage à tous les riverains. Ne pas oublier d'aviser tous les riverains du fait que même si la ruelle est éligible, cela ne veut pas nécessairement dire qu'elle sera réalisée dans l'année qui suit la demande.

**Si la demande est acceptée : intervention de l'éco-quartier.**

## LISTE DE CONTRÔLE (SUITE)

### ÉCO-QUARTIER

- Contacter le comité afin de prendre en charge le projet de ruelle verte.
  - Établir les rôles de chacun avec le comité.
  - Visiter les lieux avec le comité.
  - Réaliser le dossier préliminaire de la ruelle (Formulaire n°. 4).

→ Avant le 1<sup>er</sup>  
novembre

- Envoyer le dossier préliminaire de la ruelle, les sondages ainsi que la demande officielle du comité, au chargé de projet responsable des ruelles vertes aux études techniques de l'arrondissement ainsi qu'à son supérieur immédiat (Formulaires n°. 4, 1 et 3).

→ Réponse des études techniques, au plus tard une semaine après l'envoi du dossier.

#### Si la réponse des études techniques est positive :

- Informer le comité afin de coordonner la suite.
- Réaliser le dossier détaillé de la ruelle (Formulaire n°. 4).
- Obtenir les autorisations écrites de tous les propriétaires pour l'excavation, la plantation de végétaux, tout autre aménagement dans le prolongement de leur propriété et/ou toute intervention sur le domaine privé. Lorsqu'un (ou plusieurs) accès à la ruelle est bloqué, n'oubliez pas de bien mentionner et localiser ce blocage (Formulaire n°. 5).
- Présenter le dossier détaillé au comité pour acceptation/commentaires.
- Envoyer le dossier détaillé ainsi que les autorisations écrites aux études techniques (Formulaires n°. 4 et 5).

→ Réponse des études techniques, au plus tard deux semaines après l'envoi du dossier.

- Rencontrer le comité afin de préparer et coordonner les travaux.
- Demander le ou les permis d'occupation du domaine public auprès des études techniques, le cas échéant, au moins 48 heures avant le début des travaux (Formulaire n°. 6).

### COMITÉ DE RUELLE VERTE

- Distribuer l'avis de début des travaux à tous les résidents-riverains (Formulaire n°. 7).

→ 1 semaine  
avant le début  
des travaux

### ÉCO-QUARTIER

- Assurer la coordination des travaux de verdissement.
- Assurer la collecte des résidus et déchets issus des travaux de verdissement.
- Effectuer le suivi annuel de la ruelle verte.
- Assurer la diffusion des réalisations.

## **GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES RUELLES VERTES**

### **ANNEXE 3**

**DÉPLIANT EXPLICATIF**



## Vos inquiétudes

« *Est-ce que je pourrai rouler avec ma voiture?* »

Tous les aménagements seront conçus afin de permettre en tout temps le passage des automobiles lorsque requis.

« *Est-ce que je pourrai sortir de chez moi?* »

N'ayez crainte, tous les aménagements doivent assurer un accès facile et sécuritaire à l'arrière de votre résidence.

« *Est-ce que je devrai assumer des coûts?* »

Non, le financement des ruelles vertes est fait par l'arrondissement, les éco-quartiers et leurs partenaires. Par contre, tous les résidents du quartier sont invités à s'impliquer sur une base volontaire.

**Joignez-vous à nous!**



Responsable :

Nom : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

COMITÉ DE RUELLE VERTE  
Un comité de ruelle verte  
s'est formé dans notre quartier!



## Qu'est-ce qu'une ruelle verte?

Les ruelles de Montréal sont parfois des lieux peu fréquentés, voire redoutés par plusieurs citoyens. Ces espaces publics, souvent laissés à l'abandon, sont propices aux dépôts sauvages de déchets ce qui peut engendrer un sentiment d'insécurité chez certains. Or, les ruelles représentent un véritable potentiel de verdissement urbain et de renforcement du tissu social. Une ruelle est dite verte après son verdissement, voire la diminution de sa surface d'asphalte.

Plusieurs bienfaits tant environnementaux que sociaux naissent de la conception d'une ruelle verte. Parmi eux, il y a notamment :

### La réduction des îlots de chaleur

Les matériaux foncés tel que l'enrobé bitumineux absorbe les rayons solaires, réchauffant ainsi l'air des environs. Des effets non souhaitables résultent du phénomène, tels que la formation de smog et l'accroissement de périodes de chaleurs accablantes. Le végétalisation des espaces urbains vient contrer ce phénomène indésirable et rafraîchit les environs de façon naturelle.

### L'amélioration de la qualité de l'air

Les plantes séquestrent le carbone du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans l'air diminuant ainsi nos émissions de gaz à effets de serre. Elles réduisent aussi la pollution atmosphérique en absorbant des polluants gazeux améliorant ainsi l'air que l'on respire. Les végétaux réduisent même la pollution acoustique en amortissant les bruits des environs

### Une meilleure gestion des eaux pluviales

Des aménagements permettant la récupération et la biorétention des eaux pluviales sont des mesures efficaces pour mieux gérer localement l'eau de pluie. La récupération consiste à recueillir l'eau de pluie pour en faire des usages domestiques tels que l'arrosage de plates-bandes. La biorétention assure une filtration naturelle de l'eau à travers le sol. Ces deux actions ont plusieurs bénéfices tels que de réduire les matières polluantes versées dans nos cours d'eau et de réduire la charge sur le réseau d'égouts pluviaux.

## Un renforcement du sentiment de sécurité et d'appartenance au quartier

Les ruelles vertes sont des milieux propices à l'échange social et aux activités festives. L'occupation de la ruelle renforce le sentiment de sécurité perçu des résidents-riverains. L'implication collective des citoyens favorise la solidarité du quartier et permet de nouer de nouvelles amitiés. La ruelle donne en quelque sorte une identité au quartier et accroît le sentiment de fierté et d'appartenance de ses résidents.

## L'enrichissement du paysage et de la biodiversité végétale

Le verdissement et la végétation de la ruelle contribuent à l'enrichissement du paysage visuel en plus d'apporter sérénité et bien-être à ses utilisateurs. La biodiversité végétale apporte une richesse au quartier et suscite la conscience environnementale de ses résidents.

## Comité de ruelle verte

Dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, les ruelles vertes s'articulent autour de la participation des citoyens et sont coordonnées par le programme éco-quartier. Un comité de ruelle verte doit tout d'abord être établi afin d'assurer la communication, la réalisation et la pérennité du projet. Le programme éco-quartier agit ensuite comme partenaire pour la réalisation des travaux et assure un suivi des dossiers.

## Différentes façons de verdir une ruelle

Il existe une multitude de façons efficaces de verdir une ruelle. Les possibilités sont limitées que par votre créativité. Voici quelques exemples d'aménagements possibles, souvent peu coûteux :

- bacs ou bancs-bacs pour planter des végétaux et créer des aires de repos;
- jeux au sol avec de la peinture extérieure;
- murales sur des murs mitoyens de la ruelle;
- barils récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage de végétaux;
- excavations de sections d'asphalte pour y planter des végétaux.

## **GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES RUELLES VERTES**

### **ANNEXE 4**

**FORMULAIRE N<sup>o</sup>. 1 : SONDAGE D'APPUI**





## SONDAGE D'APPUI

### AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE

Date : \_\_\_\_\_

Chère voisine,  
Cher voisin,

Nous vous proposons un projet collectif, soit celui de verdir notre ruelle située entre les rues \_\_\_\_\_ en diminuant, entre autres, les surfaces d'asphalte avec l'appui de notre éco-quartier, ses partenaires et l'arrondissement.

Plusieurs bienfaits, tant environnementaux que sociaux, naissent de la conception d'une ruelle verte. Parmi les nombreux avantages, citons :

- la réduction des îlots de chaleur;
- l'amélioration de la qualité de l'air;
- une meilleure gestion des eaux pluviales;
- l'enrichissement du paysage et de la biodiversité végétale;
- un renforcement du sentiment de sécurité et d'appartenance au quartier.

Toutefois, la réalisation d'une ruelle verte demeure une démarche citoyenne. C'est pourquoi nous avons formé un comité rassemblant plusieurs résidents-riverains de la ruelle désirant la verdir (comité de ruelle verte). Le comité a pour principales missions, la réalisation et le maintien des aménagements de la ruelle. Pour que le projet se concrétise, nous avons tout d'abord besoin d'une réponse majoritairement favorable à ce sondage.

Pour toute question, commentaire où pour vous joindre au comité, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

### Votre comité de ruelle verte

Responsable du comité :

Nom : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_



## SONDAGE D'APPUI

<b>Qui êtes-vous?</b>	Résident <input type="checkbox"/>	Commerçant* <input type="checkbox"/>	Organisme* <input type="checkbox"/>
<b>Êtes-vous favorable au projet de ruelle verte?</b>		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<b>Voudriez-vous participer au projet de verdissement?</b>		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
<b>Êtes-vous propriétaire ou locataire?</b>		Propriétaire <input type="checkbox"/>	Locataire <input type="checkbox"/>
<b>Vos coordonnées :</b>			
Nom : _____			
Signature : _____			
Adresse : _____			
Téléphone : _____			
Courriel : _____			

\* Le cas échéant, les travaux de réaménagement de la ruelle, seront coordonnés avec vos activités afin de minimiser les désagréments.

## **GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES RUELLES VERTES**

### **ANNEXE 5**

**FORMULAIRE N<sup>o</sup>. 2 : AVIS D'ÉLIGIBILITÉ**





## AVIS D'ÉLIGIBILITÉ

### AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE

Date : \_\_\_\_\_

Chère voisine,  
Cher voisin,

Félicitations! Notre ruelle située entre les rues \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ est admissible à un réaménagement pour qu'elle soit plus verte.

Le sondage que nous avons distribué le \_\_\_\_\_ a démontré que la vaste majorité d'entre nous, sommes favorable au projet.

Notre ruelle fait donc partie de la liste d'attente des ruelles vertes de l'arrondissement.

Rappelons que le succès d'une ruelle verte repose essentiellement sur l'implication de ses résidents. Nous vous invitons donc à nous contacter pour toute question ou commentaire concernant la future ruelle verte ou pour savoir comment vous pouvez vous impliquer.

Salutations,

### Votre comité de ruelle verte

Responsable du comité :

Nom : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Avis aux résidents



## **GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES RUELLES VERTES**

### **ANNEXE 6**

**FORMULAIRE N<sup>o</sup>. 3 : DEMANDE OFFICIELLE**





## DEMANDE OFFICIELLE

Date : _____	1 <sup>ère</sup> demande <input type="checkbox"/>	Relance* <input type="checkbox"/>
Rue au nord : _____	Rue à l'ouest : _____	
Rue au sud : _____	Rue à l'est : _____	
Largeur approximative : _____ mètres	Longueur approximative : _____ mètres	
Forme de la ruelle :    I <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> T <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>		
Nombre d'adresses civiques situées autour de la ruelle : _____		
→ Nombre de réponses au sondage : _____ ( _____ %)		
→ Nombre de réponses favorables : _____ ( _____ %)		
→ Nombre de réponses favorables de propriétaires-résidents : _____ ( _____ %)		
→ Nombre de répondants prêts à participer : _____ ( _____ %)		

\* Relance : l'appui des citoyens face au projet était favorable l'an dernier mais le projet n'a pas été réalisé.

Madame,  
Monsieur,

Nous, les résidents-riverains de la ruelle ci-haut mentionnée, désirons vous adresser cette demande formelle de verdissement. Nous croyons que cela contribuera, avec votre participation et celle de vos partenaires, à l'amélioration de notre qualité de vie et sommes prêts à nous engager et à participer afin de mener à bien ce projet.

Salutations,

### Votre comité de ruelle verte

Responsable du comité :

Nom : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## DEMANDE OFFICIELLE (SUITE)

### **Rappel :**

**Votre demande officielle et tous les sondages recueillis doivent être envoyés à votre éco-quartier respectif (Formulaire n°. 3 et 1).**

#### **Éco-quartier Hochelaga**

3980, rue La Fontaine  
Montréal (Québec) H1W 1G8  
Tél. : 514 521-2280  
eco.quartier@videotron.ca

#### **Éco-quartier Maisonneuve-Longue-Pointe**

5878, rue Hochelaga  
Montréal (Québec) H1N 1X1  
Tél. : 514 253-5777  
ecoquartier.mlp@info-yqq.com

#### **Éco-quartier Louis-Riel**

6751-A, rue Beaubien Est  
Montréal (Québec) H1M 3B2  
Tél. : 514 899-0642  
cslr-eqlriel@cooptel.qc.ca

#### **Éco-quartier Tétreaultville**

8676, rue de Grosbois  
Montréal (Québec) H1K 2G5  
Tél. : 514 529-2023 poste 225  
ecoquartier@info-yqq.com

### **Membres du comité de ruelle verte :**

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

## DEMANDE OFFICIELLE (SUITE)

### Membres du comité de ruelle verte :

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_



## **GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES RUELLES VERTES**

### **ANNEXE 7**

**FORMULAIRE N<sup>o</sup>. 4 : DOSSIER DE LA RUELLE VERTE**



# DOSSIER DE LA RUELLE VERTE

À REMPLIR EN LETTRES MOULÉES

Dossier préliminaire

Dossier final

District : \_\_\_\_\_

Rue au nord : \_\_\_\_\_

Rue au sud : \_\_\_\_\_

Rue à l'ouest : \_\_\_\_\_

Rue à l'est : \_\_\_\_\_

Forme de la ruelle :    I     L     H     T     Autre

Responsable du comité de ruelle verte :

Nom : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nombre de membres du comité : \_\_\_\_\_

Nombre de membres du comité étant propriétaire-résident : \_\_\_\_\_

Dépliant explicatif distribué aux citoyens ? :    Oui     Non

Nombre d'adresses civiques : \_\_\_\_\_

Résultats du sondage :

Nombre de réponses au sondage : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ %)

    Nombre de réponses favorables : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ %)

        Nombre de réponses favorables de propriétaires : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ %)

    Nombre de répondants prêts à participer : \_\_\_\_\_ ( \_\_\_\_\_ %)

Avis d'éligibilité envoyée aux citoyens? :    Oui     Non

Demande officielle envoyée à l'éco-quartier? :    Oui     Non

Date d'envoi de la demande officielle : \_\_\_\_\_

Prévisions budgétaires :

DÉPENSES		MONTANT	
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	heures	\$/heures	TOTAL
<b>SOUS-TOTAL</b>			\$

FRAIS DE RÉALISATION	
Bacs en bois de verdissement	
Excavation	
Jeux au sol	
Structure en béton pour circulation	
Végétaux, terre et paillis	
Conception murale	
Sous-traitance	
Transport et livraison d'outils et matériaux	
Transport et déplacements humains	
Indemnité quotidienne (Repas pour bénévoles, etc)	
Autres:	
<b>SOUS-TOTAL</b>	
\$	

COMMUNICATIONS	
Brochures et imprimés	
Publications sur le site internet	
Publicité et promotion	
Autres:	
<b>SOUS-TOTAL</b>	
\$	

FRAIS DE GESTION	
Assurances	
Administration	
Fournitures de bureau	
Autres:	
<b>SOUS-TOTAL</b>	
\$	

<b>TOTAL DES COÛTS DU PROJET</b>	
\$	

REVENUS, DONN ASSURÉS ET DEMANDES DE SUBVENTION	MONTANT
---	---------

REVENUS, DONN ASSURÉS ET CONTRIBUTIONS NATURES	
Arrondissement	
Autres:	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>\$</b>

DEMANDES DE SUBVENTION NON CONFIRMÉES	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>\$</b>

<b>TOTAL DES REVENUS, DONN ET SUBVENTIONS</b>	<b>\$</b>
---	-----------

<b>TOTAL DES COÛTS DU PROJET</b>	<b>\$</b>
<b>TOTAL DES REVENUS, DONN ET SUBVENTIONS</b>	<b>\$</b>
<b>EXCÉDENT / DÉFICIT</b>	<b>\$</b>

Date de début des travaux : \_\_\_\_\_

Durée prévue des travaux : \_\_\_\_\_

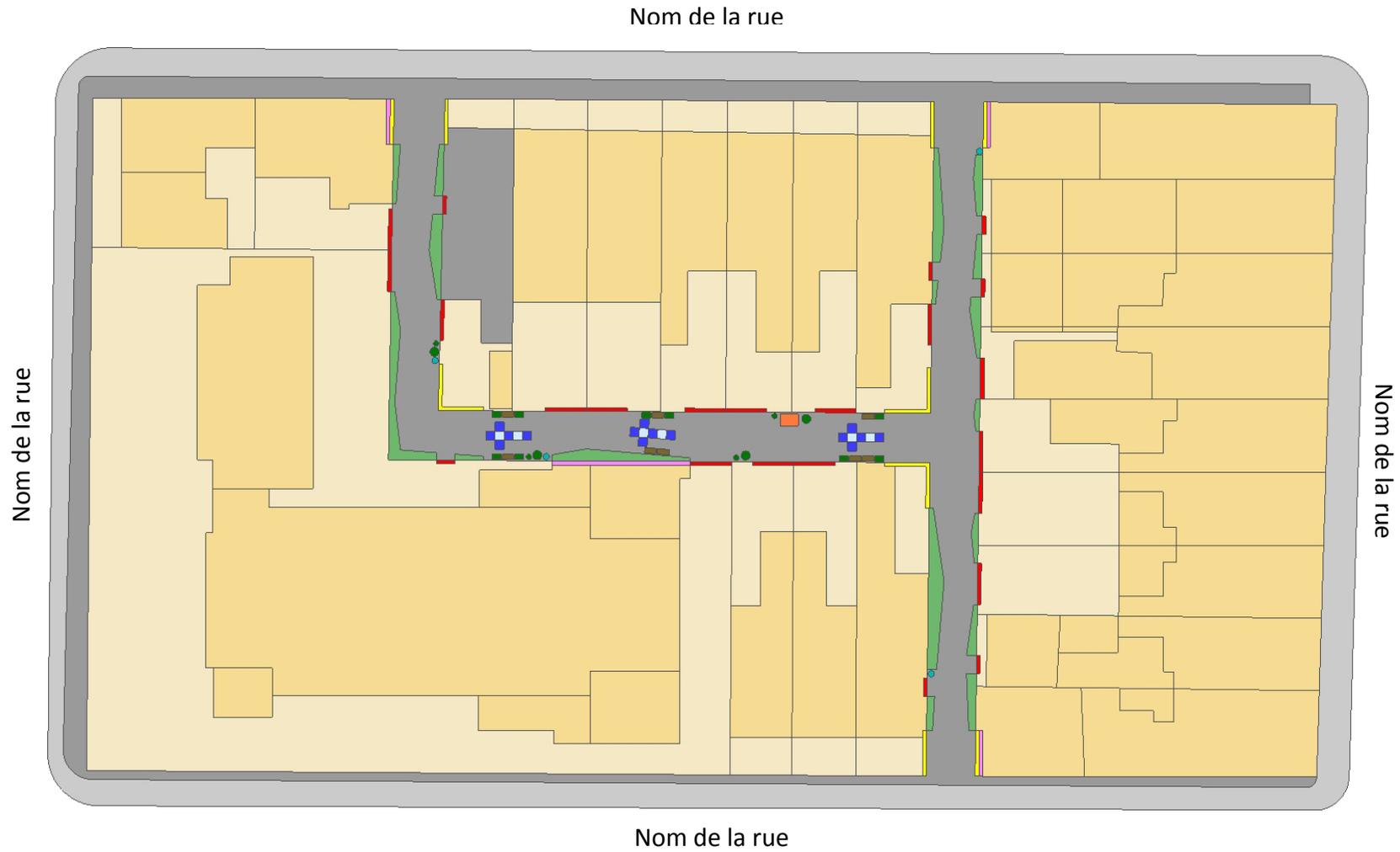
Autorisation écrite du ou des propriétaires :

Y a-t-il besoin d'autorisations écrites de propriétaires? :      Oui       Non

Si oui, ces autorisations sont-elles jointes au dossier? :      Oui       Non



# EXEMPLE DE PLAN



## Légende

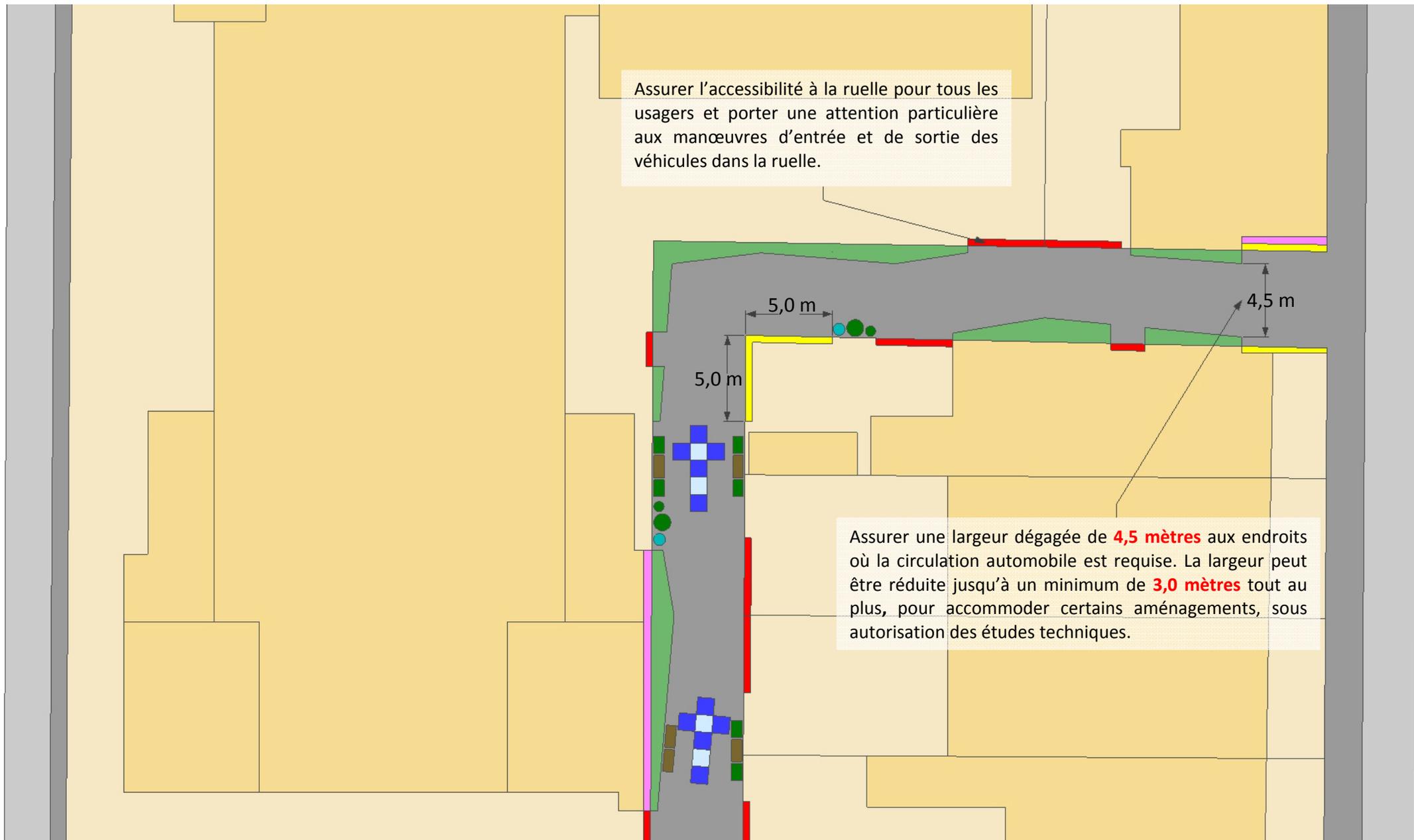
- |   |                                      |   |                                      |   |                   |   |                                   |
|---|--------------------------------------|---|--------------------------------------|---|-------------------|---|-----------------------------------|
|  | Bâtiment / Terrain privé             |  | Asphalte                             |  | Bac de plantation |  | Jeux au sol pour enfants          |
|  | Dégagement minimal aux intersections |  | Trottoir                             |  | Banc              |  | Baril récupérateur d'eau de pluie |
|  | Entrée privée                        |  | Surface excavée pour couvert végétal |  | Murale            |  | Composteur domestique             |

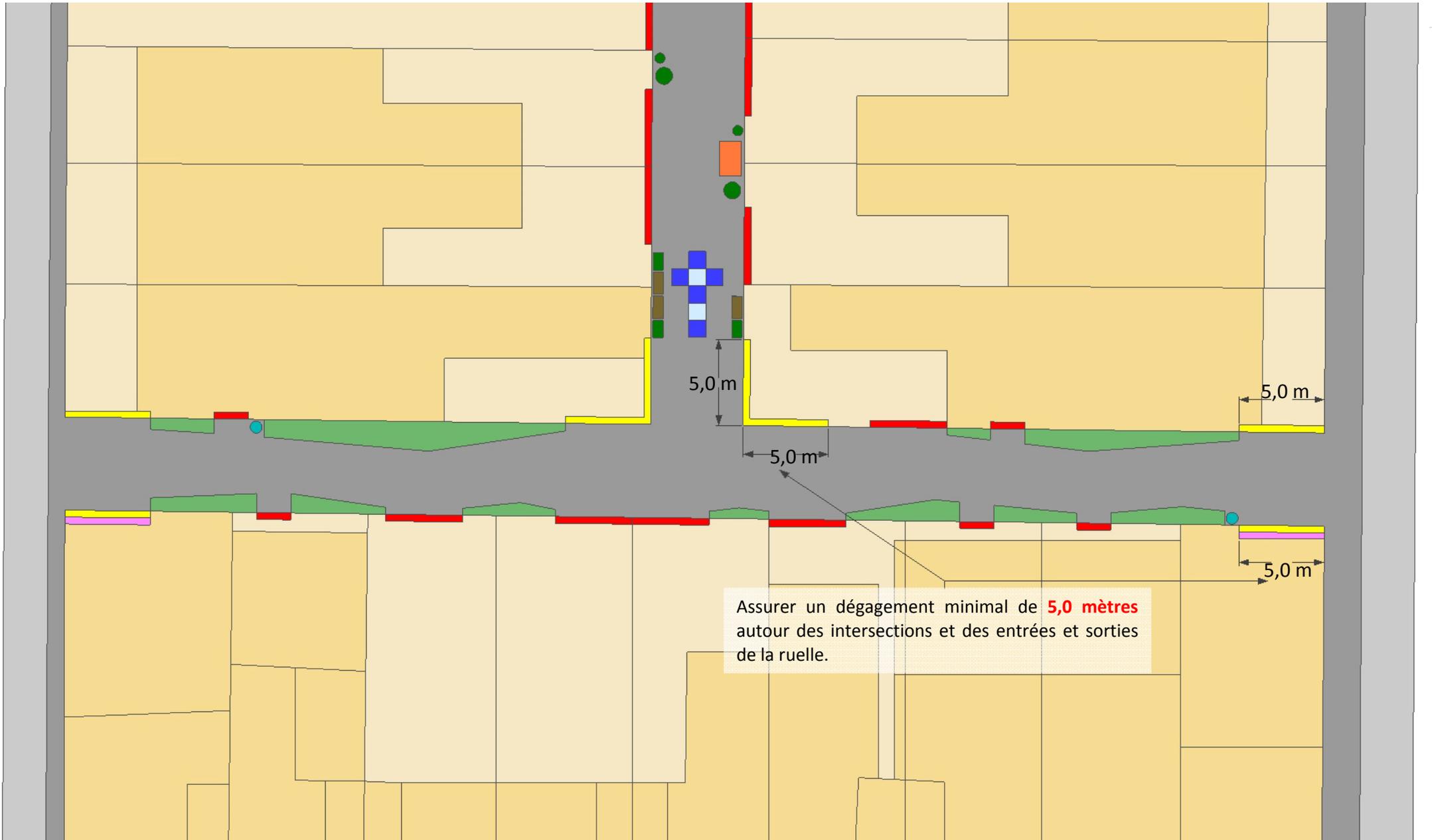
Assurer l'accessibilité à la ruelle pour tous les usagers et porter une attention particulière aux manœuvres d'entrée et de sortie des véhicules dans la ruelle.

5,0 m  
5,0 m

4,5 m

Assurer une largeur dégagée de **4,5 mètres** aux endroits où la circulation automobile est requise. La largeur peut être réduite jusqu'à un minimum de **3,0 mètres** tout au plus, pour accommoder certains aménagements, sous autorisation des études techniques.





## ATTENTION

À surveiller, entre autres, lors de la conception et de la réalisation des aménagements :

- ne pas implanter d'aménagement près des poteaux des services d'utilité publique (exemple : poteaux d'Hydro-Québec) ainsi que leurs haubans;
- assurer une largeur dégagée de **4,5 mètres** aux endroits où la circulation automobile est requise. La largeur peut être réduite jusqu'à un minimum de **3,0 mètres** tout au plus, pour accommoder certains aménagements, sous autorisation des études techniques;
- assurer un dégagement minimal de **5,0 mètres** autour des intersections et des entrées/sorties de la ruelle;
- assurer l'accessibilité à la ruelle pour tous les usagers et porter une attention particulière aux manœuvres d'entrée et de sortie des véhicules dans la ruelle;
- assurer la sécurité et la visibilité de tous les usagers, particulièrement des piétons, dans la ruelle;
- **de façon générale éviter tout aménagement pouvant sembler non sécuritaire.**

Pour les excavations mineures<sup>5</sup> effectuées sur le domaine public dans le cadre de l'aménagement d'une ruelle verte, aucun permis d'excavation ne sera nécessaire.

Toutefois, les cas d'excavations majeures effectuées sur le domaine public dans le cadre de l'aménagement d'une ruelle verte, seront étudiés au cas par cas par les études techniques de l'arrondissement. Certains cas pourraient nécessiter des mesures particulières.

---

<sup>5</sup> Une excavation mineure mesure moins de 350 mm en profondeur

## **GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES RUELLES VERTES**

### **ANNEXE 8**

**FORMULAIRE N<sup>o</sup>. 5 : DEMANDE D'AUTORISATION  
DU PROPRIÉTAIRE**



## AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX

La présente entente est conclue entre :

L'éco-quartier \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

(Ci-après appelé « l'éco-quartier »)

ET :

Nom du propriétaire \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

(Ci-après appelé « le propriétaire »)

Dans le cadre de l'implantation d'une ruelle verte, en collaboration avec le comité de ruelle verte de la ruelle délimitée par les rues \_\_\_\_\_ et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, l'éco-quartier désire effectuer les travaux suivants sur la propriété du propriétaire et/ou dans la continuité de sa propriété :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

La circulation automobile sera-t-elle limitée dans la ruelle : Oui  Non   
Si oui, description :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Dans ce contexte, le présent document a pour but de confirmer que le propriétaire autorise l'éco-quartier ainsi que ses partenaires à effectuer les travaux, décrits ci-haut, sur la propriété du propriétaire et/ou dans la continuité de sa propriété.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LE PROPRIÉTAIRE CONVIENT

qu'il n'a aucune objection à ce que les travaux, décrits ci-haut, soient réalisés et dégage la Ville de Montréal, l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, l'éco-quartier et/ou tout autre partenaire impliqué dans ces travaux, de toute responsabilité concernant des dommages éventuels causés aux biens et immeubles qui lui appartiennent ou pouvant résulter de tous les travaux qui seront réalisés dans le cadre de cette entente et s'engage à n'entreprendre aucune poursuite ou réclamation contre ces derniers advenant une telle situation.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire Date

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant attitré de l'éco-quartier Date



## **GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES RUELLES VERTES**

### **ANNEXE 9**

**FORMULAIRE N<sup>o</sup>. 6 : DEMANDE DE PERMIS  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**



**DEMANDE DE PERMIS D'OCCUPATION OU D'OBSTRUCTION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

RÈGLEMENT R.R.V.M., c. O-0.1, a.31

RÈGLEMENT R.R.V.M., c. C-4, a.41

**REEMPLIR LISIBLEMENT ET AU COMPLET**

(48 heures à l'avance S.V.P.)

2 jours ouvrables

**RUELLE VERTE**

Emplacement (rue) : \_\_\_\_\_ Côté : N  S  E  O

Entre la rue \_\_\_\_\_ et la rue \_\_\_\_\_

Renouvellement : \_\_\_\_\_ No. permis de coupe : \_\_\_\_\_  
(No. du permis)

Nature de l'occupation ou entrave : \_\_\_\_\_  
(Ex. : construction, égout, eau, pavage, trottoir...)

Requérant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : ( ) \_\_\_\_\_ Cell. ( ) \_\_\_\_\_

Télécopieur : ( ) \_\_\_\_\_

Demandé par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

**Type d'occupation ou d'entrave**

RUE :  3 mètres (1 piste)  6 mètres (2 pistes)  barrer Autres : \_\_\_\_\_

TROTTOIR :  obstruer  barrer Autres : \_\_\_\_\_

RUELLE :  obstruer  barrer Autres : \_\_\_\_\_

Parcomètres : UP- \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ À UP- \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
( 9 chiffres en arrière de la vitre)

Durée prévue de l'occupation ou de l'entrave :

Début : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
JJ MM AAAA

Fin : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
JJ MM AAAA



## **GUIDE D'AMÉNAGEMENT DES RUELLES VERTES**

### **ANNEXE 10**

**FORMULAIRE N<sup>o</sup>. 7 : AVIS DE DÉBUT DES TRAVAUX**





## AVIS DE DÉBUT DES TRAVAUX

### AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE

Date:

Chère voisine,  
Cher voisin,

Nous désirons porter à votre attention que nous procéderons cette semaine à l'aménagement de notre ruelle verte située entre les rues

\_\_\_\_\_.

Les travaux se dérouleront du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
de 8 h à 18 h.

Par mesure de sécurité, nous vous demandons d'être vigilants afin que vos enfants n'aillent pas jouer dans la ruelle durant les travaux.

Salutations,

### Votre comité de ruelle verte

Responsable du comité :

Nom : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Avis aux résidents